



Direction Communication, Evènementiel et Attractivité économique.

DÉCISION N°2022-24

Changement de tarifs pour les encarts publicitaires du Verneuil78, le Journal.

Le Maire de Verneuil-sur-Seine,

Vu délibération n° 2020-51 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 de Verneuil-sur-Seine portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la ville de Verneuil-sur-Seine offre la possibilité aux commerçants et artisans de faire paraître des encarts publicitaires pour promouvoir leur activité sur des supports municipaux tel que le journal municipal : Verneuil78 Le Journal.

Considérant que le journal municipal a bénéficié d'une refonte visuelle et graphique et d'un changement de format (22x29.5cm -> 21x27cm),

Considérant que les différentes tailles d'encarts proposées au sein du journal sont ajustées au nouveau format,

Considérant que la périodicité du nouveau journal est désormais bimestrielle, soit tous les 2 mois avec 6 parutions par an.

D É C I D E

D'appliquer : de nouveaux tarifs d'encarts publicitaire pour Verneuil78, le Journal à compter de celui daté de mai 2022, numéro 41 ; de nouveaux formats d'encart ainsi que le changement des abonnements.

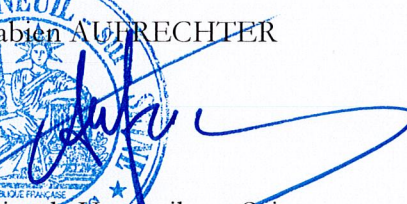
Les tarifs et tailles sont les suivants :

Dimensions en cm (LxH)	Tarifs		
	Parution unique	Abonnement 3 parutions	Abonnement 6 parutions
Petit (6 x 7)	90 €	240 €	480 €
Pavé (9 x 7)	120 €	320 €	640 €
1/4 page (9 x 12)	210 €	560 €	1 130 €
1/2 page (19 x 12)	360 €	970 €	1 940 €
Pleine page (19 x 25)	660 €	1 780 €	3 560 €

D'octroyer à un annonceur qui commande 3 ou 6 parutions, un abattement de 10% sur le prix total. Arrondis à l'euro inférieur.

Les recettes seront imputées à la fonction 023, nature 70688 du budget de la direction de la Communication.

Fait à Verneuil-sur-Seine, le 17 mars 2022

Fabien AUFRECHTER

Maire de Verneuil-sur-Seine

